Point 9. <u>Participation de représentants des pays les moins avancés aux réunions préparatoires et à la Conférence elle-même</u>

- 13. On se rappellera que, en application de la résolution 45/155 de l'Assemblée générale et de la résolution 1991/30 de la Commission des droits de l'homme, un fonds de contributions volontaires avait été créé pour financer la participation de représentants des pays les moins avancés aux réunions préparatoires ainsi qu'à la Conférence mondiale elle-même. Plusieurs contributions à ce fonds ont été reçues.
- 14. Il y a lieu d'appeler l'attention du Comité préparatoire sur le paragraphe 4 III de la résolution 46/116 dans lequel l'Assemblée générale a invité à nouveau au versement de ressources extrabudgétaires pour financer la participation de représentants de pays les moins avancés aux réunions préparatoires, y compris les réunions régionales, ainsi qu'à la Conférence mondiale elle-même, et prié le Secrétaire général d'intensifier ses efforts à cet égard. Le Comité préparatoire est saisi du document A/CONF.157/PC/18 concernant la situation du fonds de contributions volontaires.

Point 10. Réunions régionales

- 15. Il y a lieu d'appeler l'attention du Comité préparatoire sur le paragraphe 4 IV de la résolution 46/116 dans lequel l'Assemblée générale a décidé que, conformément aux objectifs et aux dispositions de la résolution 45/155 de l'Assemblée, des réunions régionales seraient organisées pour chaque région qui le souhaite, dans le cadre institutionnel des commissions régionales ou avec l'aide de celles-ci, et que ces réunions seraient financées au titre des activités préparatoires de la Conférence mondiale, comme recommandé par la Commission des droits de l'homme au paragraphe 8 de l'annexe à sa résolution 1991/30.
- 16. Le Secrétaire général a été notifié du désir du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes de tenir une réunion préparatoire régionale à San José du 6 au 10 juillet 1992, du Groupe des Etats d'Asie de tenir une réunion préparatoire régionale au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, du 17 au 21 août 1992 et du Groupe des Etats d'Afrique de tenir une réunion préparatoire régionale à Tunis du 2 au 6 novembre 1992. Le Comité préparatoire est saisi du document A/CONF.157/PC/19 concernant l'état des préparatifs de ces réunions préparatoires régionales.

Point 11. Rapport sur les études et la documentation à établir pour la Conférence mondiale

17. Il y a lieu d'appeler l'attention du Comité préparatoire sur le paragraphe 4 V a) à e) de la résolution 46/116 dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir dès que possible la documentation ci-après et de rendre compte au Comité préparatoire des progrès accomplis à cet égard : a) un nombre limité de brèves études analytiques et concrètes sur les questions mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 45/155 de l'Assemblée générale et dans la résolution 1991/30 de la Commission des droits de l'homme, en particulier au paragraphe 2 de l'annexe à